

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, le 02 avril 2024 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 - 4.1 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
 - 4.2 Résolution d'appui à une demande d'assistance financière volet 4
 - 4.3 Appui monétaire pour l'achat d'une remorque réfrigérée
 - 4.4 Demande d'assistance financière dans le PDT local
5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Demande d'assistance financière au député pour le programme d'aide à la voirie local volet PPA-CE et PPA-ES
 - 6.2 Mandat Contrôle qualitatif du 4^e rang nord
 - 6.3 Débroussaillage
 - 6.4 Mandat Mrc rang 9 phase 4
7. PERSONNEL
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 Demande Grands Feux
 - 8.2 Demande exposition agricole

- 9.RAPPORT
- 10.CORRESPONDANCE
- 11.AUTRES SUJETS
- 12.Période de questions
- 13.Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-099 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-100 Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars, de la séance d'ajournement du 19 mars et la séance extraordinaire du 21 mars 2024.

4. LÉGISLATION

4.1. DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

2024-04-101 **Considérant** que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Considérant que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Considérant que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Considérant que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Considérant que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non

seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Considérant que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Considérant que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Considérant que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Par conséquent, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada,

l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

4.2. RÉOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE VOLET 4

2024-04-102

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire acquérir une remorque réfrigérée pour ses activités;

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire pouvoir offrir des produits frais lors de son événement;

Considérant que ce projet est devenu essentiel pour le déroulement des festivités de la semaine de l'Exposition Agricole;

Considérant que le conseil désire appuyer l'Exposition Agricole pour sa demande d'assistance financière dans le volet 4;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie l'Exposition Agricole de Beauce pour la demande d'assistance financière dans le Volet 4 pour le projet d'achat d'une remorque réfrigérée.

4.3. APPUI MONÉTAIRE POUR ACQUISITION REMORQUE RÉFRIGÉRÉE

2024-04-103

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce Inc. désire acquérir une remorque réfrigérée pour ses activités;

Considérant que ce projet est devenu essentiel pour le déroulement des festivités de la semaine de l'Exposition Agricole;

Considérant qu'une aide financière de 4339.26\$ est demandée par le comité de l'Exposition Agricole de Beauce;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie l'Exposition Agricole de Beauce pour l'achat d'une remorque réfrigérée avec un montant de 4339,26\$ taxes nettes.

4.4. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DANS LE PDT LOCAL

2024-04-104 **Considérant** que l'Exposition Agricole désire faire l'achat d'une remorque réfrigérée pour ses activités;

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire pouvoir offrir des produits frais lors de son événement;

Considérant que ce projet est devenu essentiel pour le déroulement de ses festivités de la semaine de l'Exposition Agricole;

Considérant que le comité de l'Exposition Agricole de Beauce désire déposer une demande d'aide financière à la MRC dans le programme PDT Local pour un montant de 4339.26\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie le comité de l'Exposition Agricole dans sa demande d'aide financière à la MRC dans le programme PDT local pour un montant de 4339.26\$.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2024-04-105 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mars 2024 au montant total de 288 087.87 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	45 859.91\$
Factures payées :	114 978.26\$
Factures à payer :	127 249.70\$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL VOLET PPA-CE et PPA-ES

2024-04-106 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'amélioration de route à effectuer au cours de l'année 2024;

Considérant que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à voirie locale dans le cadre du volet Projets particulier d'amélioration – circonscription électorale (PPA-CE et PPA-ES) ;

Considérant que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande au bureau du député, monsieur Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE et PPA-ES.

6.2. MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF RANG 4 NORD

2024-04-107

Considérant que le conseil municipal désire faire des travaux dans le Rang 4 Nord ;

Considérant que ces travaux demandent un contrôle qualitatif des matériaux utilisés ;

Considérant que la firme Englobe a fourni la plus basse soumission conforme au montant de 12 350.70\$ plus taxes pour effectuer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Englobe avec une soumission de 12 350.70\$ plus taxes pour le contrôle qualitatif lors des travaux effectués dans le Rang 4 Nord.

6.3. DÉBROUSSAILLAGE

2024-04-108

Considérant que la municipalité désire faire débroussailler le côté de certains axes routiers de la municipalité;

Considérant que Les Entreprises Dany Champagne Inc. offrent ses services pour l'effectuer, avec son équipement, au taux horaire de 93\$/h;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie le mandat aux Entreprises Dany Champagne Inc. pour effectuer le débroussaillage, avec son équipement, au taux horaire de 93\$/h.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE GRANDS FEUX PARADE

2024-04-109

Considérant que le comité de Spectacle Grands Feux Saint-Honoré désire faire une parade et qu'ils ont déposé au conseil un plan du parcours de leur défilé traditionnel du 24 août 2024;

Considérant que le défilé doit emprunter le rang 9, la 269, la rue Mercier, Poulin, Bellegarde et le boulevard Ennis;

Considérant que la Municipalité ne s'oppose pas à la tenue de la parade du Spectacle Grands Feux Saint-Honoré, mais que leur activité soit balisée et supervisée par le service incendie;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise les Grands Feux à faire le défilé du Spectacle Grands Feux Saint-Honoré le samedi 24 août, mais il faut que des démarches soient entreprises avec le service des incendies pour escorter le défilé.

8.2. DEMANDE EXPOSITION AGRICOLE UTILISATION DE L'ARÉNA ET SES INSTALLATIONS

2024-04-110

Considérant que le comité de l'Exposition Agricole désire organiser leur événement du 7 août 10 août 2024;

Considérant que le comité désire utiliser l'aréna, le terrain de l'aréna et ses installations;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à ce que l'événement ait lieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le comité de l'Exposition Agricole à utiliser l'aréna, ses installations et le terrain pour ses activités du 7 août au 10 août 2024.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2024

11. AUTRES SUJETS

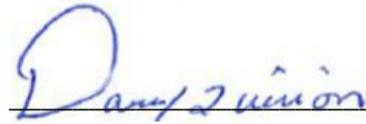
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2024-04-111 Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 16 avril 2024.

Il est 20h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier